

DEPARTEMENT DU RHONE
Arrondissement de Villefranche
Canton d'Anse



Commune de
69480 LUCENAY

Tél. 04 74 09 96 50
Fax 04 74 09 96 55
mairie@lucenay.fr

REGLEMENT INTERIEUR ETUDE 2022 / 2023

AVENANT AU REGLEMENT INTÉRIEUR APPROUVÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2022

L'article 1 est modifié comme suit :

Article 1 : Modalités d'inscriptions et d'admission

Les parents intéressés par l'étude doivent inscrire leur(s) enfant(s) via le portail famille <https://portail.bergerlevrault.fr/MairieLucenay69480/accueil>.

Les demandes d'annulations doivent être faites au minimum 48 heures à l'avance. Les jours non annulés seront facturés sauf absence pour raison médicales, sur présentation d'un certificat médical et sous réserve d'en faire la demande via la messagerie du portail famille.

Les inscriptions à l'étude doivent se faire sur le site, 7 jours à l'avance.

L'ouverture des inscriptions ne sera validée qu'après réception du dossier complet et sous condition d'être à jour du paiement de la totalité des factures de l'année scolaire précédente.